

223C1929
FR0000063935-FS0910

27 novembre 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

BONDUELLE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 novembre 2023, la société Natixis Investment Managers International¹ (43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris), agissant pour le compte du FCPE Bonduelle Valeurs dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 novembre 2023, le seuil de 5% du capital de la société BONDUELLE et détenir, pour le compte dudit fonds, 1 632 615 actions BONDUELLE représentant 2 805 600 droits de vote, soit 5,003% du capital et 5,38% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BONDUELLE sur le marché.

¹ Contrôlée par Groupe BPCE. La société Natixis Investment Managers International déclare agir indépendamment de la société qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 32 630 114 actions représentant 52 161 136 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.